

Valerio Therapeutics

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Valerio Therapeutics,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Valerio Therapeutics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces textes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1. « Base de préparation des états financiers » de l'annexe des comptes consolidés qui présente les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation de la société.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Ces appréciations ne constituent pas une opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

S'agissant des immobilisations incorporelles relatives à la R&D et au goodwill, comme indiqué dans la note 3.5 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, la valorisation prise pour référence pour les tests de perte de valeur correspond à la valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur et les données utilisées par la direction de votre société. Nous avons vérifié que les notes 3.5 « Immobilisations incorporelles » et 5.1 « Test de perte de valeur » donnent une information appropriée à ce sujet.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 9 juillet 2025

Le commissaire aux comptes

Aca Nexia
représenté par
Laurent Cazebonne

COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE

ACTIF en K€	31/12/2024	31/12/2023	Note
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	11,967	20,531	5
Immobilisations corporelles	607	802	6.1
Droits d'utilisation	565	727	6.2
Autres immobilisations financières	220	220	7
Total des actifs non courants	13,360	22,279	
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés	1,724	1,889	8.1
Autres créances courantes	1,667	4,287	8.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,178	6,818	8.3
Total des actifs courants	4,569	12,995	
TOTAL ACTIF	17,929	35,274	

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES K€	31/12/2024	31/12/2023	Note
Capitaux propres			
Capital	21,611	38,591	9.1
Moins : actions détenues en propre	-36	-61	9.2
Primes	15,692	28,991	9.3
Réserves	-22,278	-32,372	9.3
Résultat	-23,919	-20,344	
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	-8,930		
Participations ne donnant pas le contrôle	665		
Total des capitaux propres	-8,265	14,805	
Passifs non courants			
Provisions non courantes	305	379	10.1
Impôt différé passif	0	0	15
Dettes financières non courantes	5,630	6,906	10.2
Dettes de location non courantes	182	313	10.2
Autres passifs non courants	1,740	1,740	10.3
Total des passifs non courants	7,858	9,339	
Passifs courants			
Provisions courantes	0	1,690	
Emprunts et dettes financières à court terme	7,298	1,447	11.1
Dettes de location courantes	325	332	11.1
Fournisseurs et comptes rattachés	5,247	2,458	11.2
Autres passifs courants	5,467	5,203	11.3
Total des passifs courants	18,337	11,130	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	17,929	35,274	

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En K€	31/12/2024	31/12/2023	Note
Chiffre d'affaires	1,793	1,800	13.1
Achats consommés	-513	-533	
Charges de personnel	-6,626	-9,270	13.2
Charges externes	-7,323	-10,298	13.3
Impôts et taxes	-61	-47	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-3,261	-480	
Autres charges opérationnelles courantes	-562	-425	
Charges opérationnelles	-18,283	-21,054	
Autres produits opérationnels courants	63	200	
Résultat opérationnel courant	-16,489	-19,053	
Autres produits opérationnels non courants	787	456	
Autres charges opérationnelles non courantes		-1,690	
Dépréciation des écarts d'acquisition	-8,023		
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-23,725	-20,288	
Coût de l'endettement financier net	-178	-110	
Autres produits financiers	485	144	
Autres charges financières	-136	-72	
Résultat Financier	171	-39	14
Charges d'impôt	-377	-17	15
- dont impôts différés			
Résultat net de l'ensemble consolidé	-23,931	-20,344	
Intérêts minoritaires	-13		
Résultat net (Part du Groupe)°	-23,919	-20,344	
Résultat par action	-0.16	-0.15	16
Résultat dilué par action	-0.16	-0.15	16

En K€	31/12/2024	31/12/2023	Note
Résultat de la période	-23,931	-20,344	
Écarts de conversion	-161	171	
Autres éléments recyclables en résultat	-161	171	
Gains et pertes actuariels	108	60	
Autres éléments non recyclables en résultat	108	60	
Autres éléments du résultat global de la période net d'impôts	-53	231	
Résultat global total de la période	-23,984	-20,114	
Résultat global total attribuable aux propriétaires de la société-mère	-23,984	-20,114	
Participations ne conférant pas le contrôle			

ÉTAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

In K€	Variations réserves et résultats									
	Capital	Actions propres	Primes d'émission	Réserves de conversion	Gains et pertes enregistrées en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Total Variations	Total Groupe	Participation ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Capitaux Propres au 01/01/2023	22,877	-82	27,705	232	-38	-33,425	-33,231	22,270		22,270
Résultat global total de la période				171	60	-20,344	-20,114	-20,114		-20,114
Augmentation de capital	10,714		1,286					12,000		12,000
Actions propres		20				114	114	134		134
Autres mouvements								0		0
Paiements fondés sur des actions						514	514	514		514
Capitaux Propres au 31/12/2023	38,591	-62	28,991	403	22	-53,142	-52,716	14,805		14,805
Résultat global total de la période				-161	108	-23,931	-23,984	-23,984	-13	-23 997
Réduction de capital	-16,980					16,980	16,980			
Actions propres		24								
Mouvement de périmètre				-123			-123	-123	678	555
Autres mouvements			-13,299	61		13,219	13,280	-19		-19
Paiements fondés sur des actions						390	390	390		390
Capitaux Propres au 31/12/2024	21,611	-36	15,692	180	130	-46,484	-46,173	8,931	666	8,265

ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE NETTE CONSOLIDE

K€	31/12/2024	31/12/2023	Note
Résultat net consolidé	-23,931	-20,344	
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	11,314	1,743	5/6/10
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	390	514	
+/- Autres produits et charges calculés			
+/- Plus et moins-values de cession	-787		
+/- Profits et pertes de dilution			
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-13,015	-18,088	
+ Coût de l'endettement financier brut	178	139	14
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	377	17	15
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-12,460	-17,392	
- Impôts versés			
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y.c. dette liée aux avantages au personnel)	4,091	-665	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-8,369	-18,597	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-319	-183	
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	9	7	
+/- Incidence des variations de périmètre	-1,080		
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)			
+/- Variation des prêts et avances consentis			
+ Subventions d'investissement reçues			
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement			
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1,389	-177	
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital . Versées par les actionnaires de la société mère . Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		12,114	9
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	24	-125	
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5,542	83	
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-1,356	-1,223	10/11/14
Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)	-357	-336	
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		-7	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	4,210	10,759	
+/- Incidence des variations des cours des devises	-115	244	
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-5,663	-7,771	
TRESORERIE INITIALE	6,814	14,585	
TRESORERIE FINALE	1,151	6,814	

NOTE 1 -PRESENTATION DU GROUPE

Valerio Therapeutics (anciennement Onxeo) est une société de biotechnologie de stade clinique développant des candidats médicaments innovants grâce à deux plateformes propriétaires : la plateforme PlatON et son mécanisme d'action unique de leurre d'ADN, et la plateforme V-Body générant des anticorps thérapeutiques à domaine unique. La société s'efforce de faire passer des composés innovants ou révolutionnaires à un stade précoce de la recherche translationnelle à la preuve de concept clinique, un point d'inflexion créateur de valeur attrayant pour les partenaires potentiels.

Valerio Therapeutics est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris.

Les états financiers consolidés de Valerio Therapeutics au 31 décembre 2024 ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général et ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 8 juillet 2025.

NOTE 2 -ÉVÉNEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS

2.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- **VIO-01**

VIO-01, anciennement OX425, est un leurre d'ADN Pan-DDR ciblant plusieurs protéines et voies de réparation et représente le candidat médicament le plus optimal sélectionné pour entrer en développement clinique. VIO-01 piège plusieurs protéines DDR inhibant différentes voies de réparation de l'ADN. VIO-01 atteint le noyau et agit comme un leurre pour plusieurs enzymes de réparation de l'ADN. Il présente une résistance accrue aux nucléases et une stabilité plasmatique.

VIO-01 a fait l'objet d'un développement préclinique avancé permettant l'IND en 2023, avec l'exécution d'études toxicologiques réglementaires et d'études ADME/PK. Ce package a permis la soumission de l'IND à la FDA (food and drug administration, agence réglementaire américaine), suivie de l'approbation du lancement du premier essai clinique chez l'homme qui a démarré en janvier 2024.

NEXT Oncology San Antonio, le premier site de l'étude de phase 1/2 (VIO-01-101) portant sur VIO-01, a été activé et le premier patient a été traité en janvier 2024. Au premier semestre 2024, VIO-01 a été évalué chez six patients à deux doses différentes avec un profil de tolérance encourageant.

Le développement clinique de VIO-01 a été arrêté début 2025 afin de rediriger les efforts de recherche et développement sur les candidats médicaments de nouvelle génération issus des deux plateformes PlatON et V-Body.

- **3ÈME GÉNÉRATION DE LA PLATEFORME platONTM**

Valerio Therapeutics a continué d'optimiser la plateforme PlaTONTM pour développer des actifs plus puissants couplés à des **technologies** innovantes, avec l'objectif de combiner les leurres ADN de la plateforme PlaTONTM avec la stratégie de dégradation ciblée des protéines offerte par la technologie PROTACs (PROteolysis-TArgeting Chimeras). La technologie PROTAC et d'autres options de ciblage spécifiques aux tumeurs pourraient constituer une nouvelle classe de molécules hétéro-bifonctionnelles capables de dégrader sélectivement les protéines cibles dans les cellules. Cette approche offre plusieurs avantages par rapport aux autres molécules impliquées dans la modulation de la réponse aux dommages de l'ADN, tels qu'une sélectivité accrue et une toxicité réduite. Cette stratégie spécifique consiste à générer des DecoyTAC combinant nos molécules leurres d'ADN vectorisées capables de pénétrer efficacement dans les cellules avec un ligand de liaison + E3 favorisant la dégradation complète des protéines cibles, présentant ainsi un nouveau mécanisme d'action.

L'exploration de la convergence des PROTACs et des DNA Decoys vise non seulement à proposer de nouvelles modalités thérapeutiques contre les protéines DDR mais également contre les protéines des facteurs de transcription difficiles à cibler. Une première preuve de concept a été démontrée en ciblant l'oncoprotéine cMYC. Grâce à ces efforts, la Société s'efforce de faire progresser le domaine du développement de médicaments et de contribuer au traitement des patients atteints de pathologies avec un réel besoin thérapeutique.

- **NOUVELLE PLATEFORME V-BODY**

La plateforme de Valour Bio permettra la diversification et l'expansion du portefeuille de la société vers d'autres cibles en oncologie, ainsi qu'en dehors de l'oncologie, notamment dans les maladies auto-immunes, inflammatoires et les maladies génétiques rares. Les actifs générés grâce à la plateforme PlatON (leurres ADN), la plateforme V-body (bispécifiques, ADCs, CAR-T) ou les deux combinées (conjugués V-body-oligonucléotide) révolutionneront notre approche de ces maladies et apporteront une valeur ajoutée à la société en attirant différents investisseurs et en facilitant les levées de fonds futures.

Le dernier trimestre de 2024 a permis l'internalisation des différentes expertises et technologies associés à cette nouvelle plateforme et de faire les premières expériences de preuve de concept.

Les principaux défis rencontrés par les leurres ADN de la plateforme PlatON sont leur courte demi-vie et leur délivrance spécifique. La combinaison de la plateforme V-body avec la plateforme PlatON permettra de tirer parti de ces deux innovations en :

- Prolongeant la demi-vie grâce à un V-body anti-albumine conjugué aux leurres ADN.
- Augmentant la spécificité en utilisant des V-bodies ciblant des récepteurs spécifiques aux tissus pour la délivrance, et conjugués aux leurres ADN.

La Société est convaincue de l'important potentiel thérapeutique de ces technologies et de l'innovation disruptive qu'elles représentent, qui pourrait ouvrir la voie à un nouveau paradigme de traitement de maladies dans le domaine de l'oncologie, des maladies rares et des maladies inflammatoires et auto-immunes.

- **EVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE R&D**

Les évolutions par rapport au portefeuille présenté dans le rapport annuel 2024 sont les suivantes :

- La phase 1/2 de l'étude clinique VIO-01 aux Etats-Unis, a commencé avec le recrutement de six patients au premier semestre 2024. Suite à l'évolution de la stratégie R&D, cette étude a été clôturée en janvier 2025 pour refocaliser l'entreprise sur l'optimisation des nouvelles plateformes.
- Premières preuves de concept avec la technologie DecoyTAC (plateforme platON 3ème génération)
- Internalisation de la nouvelle plateforme V-body

- **CROISSANCE EXTERNE**

La société Valerio Therapeutics a créé une filiale, Valour Bio courant 2024 afin que cette dernière puisse faire l'acquisition d'Emglev, société de biotechnologie spécialisée dans la découverte de produits thérapeutiques à base d'anticorps à domaine unique. Cette acquisition a été réalisée partiellement par apport de titres, ce qui a permis aux vendeurs d'Emglev de devenir actionnaires minoritaires de Valour Bio.

2.2 FINANCEMENT

Le 30 avril 2024, Valerio Therapeutics a reçu un engagement de financement de 5 millions d'euros de ses principaux actionnaires, Artal et Financière de la Montagne. Cet engagement a été réalisé sous la forme d'un compte courant d'actionnaires en mai 2024, offrant à la Société un horizon de trésorerie à fin 2024.

2.3 OPERATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

Le 5 février 2024, la Société a procédé à une réduction de la valeur nominale de ses actions. Faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale des actionnaires du 6 février 2023, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital social en éliminant une partie des pertes subies, pour un montant de 16.980.070,03 €. Cette réduction de capital, motivée par des pertes, est réalisée par la réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,25 euro à 0,14 euro. Elle a pour but de faciliter les nouvelles opérations financières qui pourraient s'avérer opportunes à l'avenir. Suite à cette opération, le capital social de la Société s'élève à 21 610 998,20 €, divisé en 154 364 273 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,14 € chacune.

2.4 REPERCUSSION DE LA SITUATION INTERNATIONALE

La Société suit de près la situation géopolitique.

Une poursuite ou une augmentation des sanctions économiques contre la Russie dans le contexte du conflit russo-ukrainien, ou une aggravation du conflit israélo-palestinien, ou une extension plus large de ces conflits impliquant d'autres pays, pourraient avoir un impact significatif sur la Société dans les domaines identifiés suivants:

- volatilité des marchés financiers, amplification des difficultés de financement de la Société en réduisant, retardant ou rendant plus difficile ou plus coûteux pour la Société l'obtention de financement, tant par capitaux propres que par emprunt.
- bien que les essais menés et prévus par la Société en 2024 ne se déroulent pas dans ces pays, amplification des difficultés à mener ses essais cliniques et ses opérations de production, réduisant, retardant ou rendant plus difficile ou plus coûteux pour la Société le développement de son candidat médicament.
- Difficultés pour la Société à poursuivre ses essais cliniques et ses opérations de production directement ou par l'impact que pourrait avoir la situation internationale sur ses partenaires et sous-traitants.

Comme la plupart des entreprises, la Société est également impactée par des taux d'inflation, supérieurs aux moyennes à long terme, entraînant une hausse des prix des produits, des matières premières et des consommables dont elle a besoin, ainsi qu'une augmentation du coût des services liés à ses activités de R&D. Ceci a entraîné une augmentation significative des dépenses de la Société qui n'est pas compensée par les revenus ou la possibilité de répercuter ces coûts sur d'autres parties, compte tenu de l'absence de produits commercialisés par la Société.

2.5 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2024

Le 3 février 2025, la Société a annoncé la décision stratégique d'arrêter tous les essais cliniques et activités associées y compris l'essai VIO-01 en cours. Cette décision a été prise par le Conseil d'administration face au défi posé par le financement de la Société. La fin des essais cliniques permettra à la société de se concentrer exclusivement sur le développement de médicaments à un stade préclinique, garantissant une utilisation efficace du capital disponible tout en maintenant une forte concentration sur l'innovation. Dans le cadre de cette transition, la Société cessera ses activités en phase clinique oncologique et fermera son bureau américain de Lexington, MA.

Le 27 février 2025, la Société a annoncé avoir mis fin au contrat de liquidité conclu le 29 octobre 2018 avec KEPLER CHEUVREUX. La résiliation a pris effet le 19 février 2025. Cette résiliation a été décidée dans le cadre des économies réalisées par la Société compte tenu de la situation de sa trésorerie. La Société n'envisage pas de conclure un autre contrat de liquidité à ce stade.

Le 5 mai 2025, la Société a annoncé le report de la publication de son rapport financier annuel 2024, initialement prévue le 30 avril 2025, et de l'arrêté et de l'approbation de ses comptes sociaux et consolidés 2024, en raison

notamment des difficultés importantes d'accès aux éléments comptables de sa filiale aux Etats-Unis, Valerio Therapeutics Inc.

Bien que les actifs relatifs à cette filiale soient dépréciés dans les comptes sociaux de la Société et qu'elle ait cessé toute activité fin 2024, ce décalage dans le traitement comptable de Valerio Therapeutics Inc. ne permet pas à la Société de finaliser ses comptes sociaux et a fortiori consolidés.

En conséquence, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés 2024 de la Société et la publication du rapport financier annuel 2024 ne pourront intervenir avant la fin du mois de juillet 2025. L'approbation des comptes annuels 2024 de la Société interviendra en septembre 2025.

Le 12 juin 2025, la Société a annoncé, concernant l'évolution de sa situation financière, avoir finalisé un accord permettant de proroger l'échéance de ses dettes bancaires et de réduire ou échelonner ses dettes auprès de ses principaux fournisseurs.

Les actionnaires principaux de la Société, Artal International Inc. et Financière de la Montagne, ont réalisé des avances qui devraient être incorporées au capital à hauteur de cinq millions cinq cent mille euros afin d'assurer les besoins à court terme de la Société et financer ses activités au minimum jusqu'à la fin de l'année 2025 (étant précisé qu'une partie de cette enveloppe a déjà été utilisée pour régler des dettes de la Société). La situation financière de la Société demeure toutefois précaire, et une solution de financement long terme et pérenne est toujours recherchée.

Le 24 juin 2025, la Société a annoncé la suspension provisoire de la cotation de son action par Euronext à compter du 17 juin 2025, faisant suite au retard de publication du rapport financier annuel au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024. La Société rappelle à ses actionnaires que la publication du rapport financier annuel 2024 a été reportée en raison de difficultés importantes d'accès aux éléments comptables de sa filiale aux Etats-Unis, Valerio Therapeutics Inc. Valerio Therapeutics finalise actuellement ses comptes sociaux et consolidés. La publication du rapport interviendra ensuite après certification des comptes par les commissaires aux comptes.

La cotation de l'action Valerio Therapeutics sur Euronext Growth à Paris devrait reprendre après publication dudit rapport. La Société informera le marché dès que possible de la nouvelle date de publication du rapport financier annuel 2024, de la date définitive de l'Assemblée Générale, et de la date effective de reprise de la cotation.

NOTE 3 -PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), en conformité avec les normes internationales telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2023, ainsi qu'avec les normes internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024.

Le référentiel adopté par la Commission européenne est consultable sur le site internet suivant : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A126040>

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023, et prennent en compte les normes, amendements et interprétations IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne et l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe), à savoir :

Norme	Libellé
Amendements à IFRS 16	Contrats de location sur les politiques de vente et de cession-bail.
Amendements à IAS 1	Passifs non courants assortis de clauses restrictives (covenants)
Amendement à IAS 7 et à IFRS 7	Financement des fournisseurs
Amendements à IAS 21	Absence de convertibilité

L'application de ces normes, amendements et interprétations n'a pas d'effets significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe.

Jugements et estimations de la Direction du Groupe

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et hypothèses et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, concernent les éléments suivants :

La valeur de marché des programmes de R&D acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise (fusion/acquisitions) – voir note 5,

- Les paiements fondés en actions - voir note 9.4,
- Les provisions - voir note 10.1,
- Les dettes fournisseurs provisionnées à la clôture, relatives aux essais cliniques en cours – voir note 11.2,

L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations (voir note 17).

Les états financiers ont été élaborés en application du principe de continuité de l'exploitation. Ce principe a été retenu par le Conseil d'administration sur la base d'une trésorerie nette consolidée de 1,2 million d'euros au 31 décembre 2024.

En tenant compte des ~~engagements de~~ financement de 5 millions d'euros reçus de ses principaux actionnaires Artal International Inc. et Financière de la Montagne, ~~à hauteur de 5 millions d'euros en 2024~~, la Société pourra financer ses activités au moins jusqu'à la fin du 4e trimestre 2025, sur la base de son plan de financement.

3.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés du groupe clôturent leurs comptes le 31 décembre de chaque année. Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes au 31 décembre 2024 :

- Valerio Therapeutics,
- Topotarget UK (société liquidée courant 2024),
- Topotarget Switzerland,
- Valerio Therapeutics Inc.,
- Valour Bio,
- Emglev Therapeutics

Toutes les filiales sont détenues à 100% hormis Valour Bio et Emglev détenues à 85,22%. Toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les transactions intragroupes et les soldes sur les opérations entre les sociétés du groupe ont été éliminés. Lorsque les méthodes comptables suivies par les filiales sont différentes de celles du Groupe, elles font l'objet de retraitements pour la préparation des comptes consolidés.

3.3 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe dans son ensemble constitue un seul secteur d'activité. Conformément à la norme IFRS 8.32 et 33, une information sur la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est fournie à la note 13.1. Par ailleurs, il est précisé en référence à cette norme que les actifs non courants du groupe sont localisés pour l'essentiel en France.

3.4 EFFETS DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ETRANGERES

3.4.1 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS DANS UNE MONNAIE AUTRE QUE L'EURO

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société-mère.

Les actifs et passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euro aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultat sont convertis aux taux moyens de l'année.

Les écarts résultant de ces modalités de conversion des comptes de bilan et de résultat sont inscrits au bilan dans les capitaux propres au poste « Différences de conversion ». Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont recyclées dans le compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

3.4.2 COMPTABILISATION DES OPERATIONS EN DEVICES

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euro en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la clôture, les liquidités et les créances et dettes d'exploitation en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les pertes et les gains latents résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

3.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.5.1 BREVETS

Les brevets créés par Valerio Therapeutics sont comptabilisés en charges ou activés conformément au traitement des frais de recherche et développement explicités ci-après.

Les brevets acquis à titre onéreux par Valerio Therapeutics sont immobilisés et amortis. La durée d'amortissement généralement retenue par Valerio Therapeutics est de dix ans, ce qui correspond à la durée d'utilité estimée.

3.5.2 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges. En particulier, dans le cadre des essais cliniques menés par le Groupe, une estimation des coûts non encore facturés par patient est déterminée par la direction à partir des documents de suivi de l'étude et enregistrée en charge de l'exercice. Les frais de développement sont immobilisés lorsque toutes les conditions requises par IAS 38 sont remplies. La société considère que les six critères édictés par la norme IAS 38 ne sont remplis qu'à partir de l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché.

Les projets de recherche et développement qui ont fait l'objet d'une acquisition (ou d'un apport) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles pour leur valeur d'acquisition, même en l'absence d'autorisation de mise sur le marché.

En application d'IAS 38, les actifs incorporels sont classés en deux catégories :

- Les actifs à durée d'utilité définie, dont la valeur initiale inscrite au bilan, diminuée le cas échéant de la valeur résiduelle, sont amortis sur la durée d'utilisation attendue par la Société, à partir de leur mise en service (démarrage de commercialisation). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur. Dans le cas où ces actifs ne seraient pas amortis car non encore mis en service, ils font également l'objet d'un test annuel de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur et a minima annuellement.
- Les actifs à durée d'utilité indéfinie, qui ne sont pas amortis mais soumis à des tests annuels de perte de valeur et dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

3.5.3 GOODWILL

Dans le cadre des opérations de regroupement d'entreprises, fusions ou acquisitions, le goodwill correspond à la différence entre le montant de la transaction et la valeur de marché des actifs et passifs acquis.

Le goodwill n'est pas amorti et soumis à un test annuel de perte de valeur et dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

3.5.4 TEST DE PERTE DE VALEUR

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » :

Les UGT, dès lors qu'elles incluent un goodwill, font l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an ; Valerio Therapeutics réalise ce test à la date de clôture ;

- Les actifs de R&D relatifs à des produits en cours de développement ou non encore commercialisés (et donc non amortis) font l'objet d'un test de perte de valeur annuel. Valerio Therapeutics réalise ce test à la date de clôture ;
- Les actifs de R&D relatifs à des produits commercialisés (et donc amortis), font l'objet d'un test de perte de valeur, lorsque des circonstances nouvelles indiquent que ces actifs pourraient avoir subi une perte de valeur. Tel serait le cas d'indicateurs laissant craindre une commercialisation moins rapide que prévu.
- En cas de perte de valeur constatée sur les actifs incorporels ci-dessus, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Le Groupe considère qu'il est composé d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) unique, dans la mesure où les projets qu'il développe appartiennent à la même famille de produits, ont des modèles économiques imbriqués et sont donc interdépendants. Cette UGT unique inclut notamment, à la clôture de l'exercice, un goodwill et des actifs de R&D acquis dans le cadre de l'acquisition de DNA Therapeutics (AsiDNA™) et un goodwill dans le cadre de l'acquisition d'Emglev Therapeutics.

Ces tests de perte de valeur consistent à comparer leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité) à leur base testée. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'un plan de financement construit par la Direction et représentant sa meilleure estimation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à leur base testée. Par ailleurs des tests de sensibilité sur les paramètres clés du modèle financier, utilisés pour déterminer la valeur d'utilité, permettent de préciser les risques éventuels de perte de valeur.

L'acquisition de la société Emglev ayant été réalisée à une date proche de la clôture (fin novembre 2024), il n'a pas été procédé à un test de dépréciation du goodwill relatif à cette opération. Compte tenu du caractère récent de la transaction, la direction considère en effet que le coût d'entrée des actifs sous-jacent est représentatif de leur valeur vénale à la clôture du 31 décembre 2024.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Matériel et outillage	5 ans
- Installations spécialisées	5 ans
- Installations générales	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Mobilier	5 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

3.7 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IFRS 9 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat, en actifs financiers évalués au coût amorti ou en actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers non courants incluent des immobilisations financières, notamment :

- Des dépôts et cautionnements correspondant essentiellement à des dépôts demandés à la conclusion de contrats de location ;
- Et la partie « espèces » du contrat de liquidités, lié au rachat d'actions propres.

Les actifs financiers courants incluent les créances clients, les autres actifs courants, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La trésorerie comprend les liquidités en compte-courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent des SICAV de trésorerie et fonds communs de placement, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces actifs sont comptabilisés en fonction de leur nature, sur la base des règles suivantes :

3.7.1 LES ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale, conformément aux conditions d'application de l'option juste valeur ou qui sont gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur ou qui sont gérés en trading. Les instruments ne respectant pas le test SPPI, telles les parts de fonds / OPCVM, sont également compris sur ce poste.

Ce poste comprend les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Ces actifs sont classés au bilan sous la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur sans déduction des coûts de transaction qui pourraient être encourus lors de leur vente. Les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de juste valeur de ces actifs sont inscrits au compte de résultat en Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

3.7.2 LES PRETS ET CREANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Leur classement dans chacune de ces catégories est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest - SPPI » ou du « prêt basique »). Ainsi, après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Ce poste comprend les dépôts et cautionnements s'agissant des actifs non courants, et les créances commerciales (créances clients et autres actifs courants) s'agissant des actifs courants.

Les créances clients et comptes rattachés sont enregistrés initialement à leur juste valeur, qui est égale à leur valeur nominale pour les créances à court-terme. Ils font l'objet d'une actualisation lorsque leur date d'échéance est supérieure à 1 an.

Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti et les intérêts sont inscrits en produits financiers au compte de résultat.

Ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation en cas de perte de crédit attendue.

S'agissant des créances commerciales, l'analyse du risque est effectuée au cas par cas en tenant compte de critères tels que la situation financière du client (probabilité de faillite ou difficultés financières significatives), l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

3.8 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts des matières premières, les coûts directs et les frais généraux de production.

La dépréciation est déterminée en comparant la valeur d'inventaire et le coût d'entrée.

3.9 PAIEMENTS EN ACTIONS

Les instruments de capitaux propres (de type options de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions, bons de souscription d'actions) attribuées par la Société font l'objet d'une évaluation en date d'attribution conformément à la norme IFRS 2, afin de donner lieu à la comptabilisation d'une charge au compte de résultat. L'évaluation est faite selon les méthodes Black & Scholes et binomiale/trinomiale par un prestataire externe. La mise en œuvre de ces méthodes nécessite notamment de retenir des hypothèses sur le cours de l'action Valerio Therapeutics sous-jacente ainsi que sur sa volatilité. La charge est généralement étalée sur la période d'acquisition.

L'acquisition définitive des options de souscription d'actions, bons de souscription d'achats ou attributions gratuites d'actions, attribuées aux salariés du Groupe est soumise à une condition de présence à la date d'acquisition. En cas de départ d'un salarié avant cette date, la condition n'est plus remplie et le salarié perd le bénéfice de ses droits. Dans cette situation, le Groupe applique la méthode dite de « *forfeiture* » qui consiste à reprendre en résultat l'ensemble des charges antérieurement comptabilisées pour les plans non définitivement acquis.

3.10 PASSIFS NON COURANTS

3.10.1 ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES (IAS 19)

- Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provisions. Conformément à la norme IAS 19, la méthode d'évaluation actuarielle retenue est la méthode d'évaluation prospective (Projected Unit Credit Method with Service Prorate) qui s'appuie sur des hypothèses financières (taux d'actualisation, taux d'inflation) et démographiques (taux d'augmentation des salaires, taux de rotation du personnel).

Cette méthode permet de déterminer la valeur actuelle des prestations sur la base des services rendus par le salarié à la date d'évaluation. Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

3.10.2 PROVISIONS POUR LITIGES

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

3.10.3 AVANCES REMBOURSABLES

En application de la norme IAS 20 sur la comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, les avantages liés aux prêts à taux d'intérêt nul ou faible par rapport à ceux du marché sont pris en compte et donc comptabilisés en subventions. Les avances remboursables diminuées du montant de la subvention sont comptabilisées en dettes financières. Les charges d'intérêt sont calculées sur la base des taux d'intérêt du marché.

Les avances remboursables sans taux préférentiel sont comptabilisées conformément à IAS 39 selon la règle du « coût amorti » ; les charges financières sont calculées au taux d'intérêt effectif.

Les avances remboursables sont comptabilisées en « Autres dettes financières non courant » et en « Emprunts et dettes financières à court terme » selon leur échéance. Elles sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti.

En cas d'échec du programme financé dûment justifié auprès de l'organisme prêteur, les avances encaissées demeurent généralement acquises et l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention sur la ligne « Autres produits d'exploitation ».

3.10.4 PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts bancaires et les instruments de dettes sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti. La charge d'intérêts telle que déterminée en application de la méthode du taux d'intérêt effectif (et incluant l'amortissement des frais d'origine) est comptabilisée en « Résultat financier, Coût de l'endettement ».

Les passifs financiers classés en court terme correspondent aux engagements de moins d'un an.

3.10.5 AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants à la clôture sont exclusivement constitués de la dette vis-à-vis de SpePharm et sont évalués à leur juste valeur.

3.10.6 REVENUS D'EXPLOITATION

Selon la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est reconnu lorsque la Société remplit une obligation de performance en fournissant des biens ou services distincts (ou une série de biens ou services) à un client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle de ces biens ou de ces services.

Eu égard à l'activité du Groupe, le chiffre d'affaires comprend généralement des revenus générés par les accords de licence signés avec des partenaires commerciaux, des redevances perçues sur les ventes de ces partenaires, des facturations de prestations de services ainsi que des revenus de ventes de produits pharmaceutiques.

Chaque transaction ou contrat a été et sera analysé, au cas par cas, dans le but de déterminer quelles sont les obligations de performance » envers le client, selon les principes d'IFRS 15.

3.10.7 ACCORDS DE LICENCE

Le Groupe développe des médicaments depuis les phases précoces jusqu'aux essais cliniques chez l'homme avec l'objectif d'obtenir des résultats suffisamment probants pour obtenir la meilleure valorisation de ces produits au travers d'accord de licence avec des partenaires commerciaux. En échange de l'accès à la technologie d'un ou plusieurs produits de son portefeuille concédé, le Groupe reçoit généralement un paiement initial à la signature du contrat, divers paiements additionnels lors de l'atteinte d'étapes clés de développement (démarrage d'une étude clinique, dépôt du dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché, obtention de cette autorisation ...) ou d'objectifs contractuels de chiffre d'affaires (annuel ou cumulé), et également des redevances correspondant à un pourcentage des ventes nettes réalisées par le partenaire.

Les principaux contrats du groupe ont été analysés comme comprenant :

- Soit une obligation de performance unique (octroi d'une licence de type « droit d'utilisation ») et lorsque la société n'a plus d'obligation vis-à-vis du client après la date effective du contrat et qu'il n'y a pas de prestations de services de la part de Valerio Therapeutics, donnant lieu à la comptabilisation immédiate en chiffre d'affaires du montant de la rémunération du contrat (i.e. du paiement initial) dont il est hautement probable qu'il ne sera pas remis en cause ;
- Soit deux obligations de performance distinctes (octroi d'une licence de type « droit d'utilisation » suivie d'une prestation de service). Dans ce cas, le montant de la rémunération hautement probable du contrat est alloué aux différentes obligations de performance. La part allouée à la licence est comptabilisée immédiatement en chiffre d'affaires et la part allouée aux services est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les services sont rendus (voir ci-après).

Les montants additionnels versés par le client correspondant à l'atteinte d'étapes ou d'objectifs contractuels ainsi que les redevances sur chiffre d'affaires constituent des éléments variables de la rémunération du contrat. Ils sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque l'atteinte effective de ces objectifs à un caractère hautement probable.

3.10.8 VENTES DE PRODUITS

Les ventes de produits sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert de leur contrôle au client au moment de la livraison et ce pour un montant qui reflète le paiement que la société s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens.

3.10.9 PRESTATIONS DE SERVICES

Dans le cas où un accord de licence comprend des prestations de services distinctes, le chiffre d'affaires correspondant (alloué à cette obligation de performance) est étalé au prorata des coûts engagés sur la durée estimée de l'implication du Groupe dans les travaux de développement futur, laquelle peut faire l'objet de révisions périodiques.

3.10.10 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Conformément à la norme IAS 20, les subventions publiques dont les montants sont rapportés au rythme des dépenses correspondantes, sont classés en diminution des charges correspondantes.

3.10.11 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Ce poste comprend des événements non récurrents, non opérationnels et significatifs.

3.10.12 IMPOTS DIFFERES

Un impôt différé actif est constaté pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans le cas où il est probable de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Un impôt différé passif est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables ainsi que pour la fiscalité latente sur les immobilisations de R&D acquises.

3.10.13 CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Des crédits d'impôt recherche (CIR) sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du CIR peuvent l'utiliser pour le paiement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées, ainsi que dans les trois années suivantes. Si le montant de l'impôt n'est pas suffisant pour couvrir le montant total du crédit d'impôt à la fin de la période de trois années, la différence est remboursée par l'État en trésorerie à l'entité. Si l'entreprise remplit certains critères en termes de ventes, d'effectifs ou d'actifs pour être éligible à la catégorie PME, elle peut demander le remboursement immédiat du

CIR. Valerio Therapeutics remplit ces critères. Valerio Therapeutics bénéficie d'un mécanisme similaire au Danemark.

Le Groupe utilise les CIR pour les dépenses de recherche engagées au cours de chaque exercice et comptabilise le montant à recevoir en diminution de ces charges au cours du même exercice.

NOTE 4 -GESTION DES RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS7)

Les activités opérationnelles et financières du groupe l'exposent aux principaux risques suivants en lien avec les instruments financiers utilisés :

4.1 RISQUE DE LIQUIDITE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2024. La Société fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et estime ne pas supporter de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Les actionnaires principaux de la Société, Artal International Inc. et Financière de la Montagne, ont réalisé des avances qui devraient être incorporées au capital à hauteur de cinq millions cinq cent mille euros afin d'assurer les besoins à court terme de la Société et financer ses activités au minimum jusqu'à la fin de l'année 2025 (étant précisé qu'une partie de cette enveloppe a déjà été utilisée pour régler des dettes de la Société).

Au-delà de cet horizon, l'avancée des programmes de recherche et développement de la Société continuera à générer des besoins de financement importants. La rentabilité de la Société repose avant tout sur sa capacité à conclure des accords de collaboration ou de licence pour ses candidats-médicaments avec des partenaires industriels, accords qui génèrent des paiements initiaux et d'étapes, puis des redevances sur les ventes après l'autorisation de mise sur le marché. Ces processus sont longs et la Société, qui a enregistré des pertes nettes d'exploitation depuis le début de son activité en recherche et développement, anticipe de nouvelles pertes pour les prochaines années au fur et à mesure que ses activités se poursuivront.

Le niveau des besoins de financement et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle de Valerio Therapeutics tels que :

- des coûts plus élevés pour les produits, les matières premières et les consommables dont elle a besoin, qui lui sont refacturés par ses prestataires de services (pass-through costs), d'où un risque de dérapage des dépenses ;
- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux anticipés par la Société pour le développement préclinique et clinique de ses produits ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- la portée des travaux de recherche antérieurs et les délais nécessaires pour signer des accords de licence avec des partenaires industriels ;
- de délais importants dans la négociation de nouveaux partenariats ;
- de nouvelles opportunités de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou d'entreprises.

Comme la plupart des entreprises, la Société est impactée par les taux d'inflation, plus élevés que les moyennes à long terme, résultant en des prix plus élevés pour les produits, matières premières et consommables dont elle a besoin. Cela a causé une augmentation conséquente des dépenses de la Société non compensée par des revenus ni par une refacturation possible sur d'autres acteurs étant donné l'absence de chiffre d'affaires de la Société.

La Société peut ne pas être en mesure de lever des capitaux supplémentaires lorsqu'elle en a besoin, ou ces capitaux peuvent ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour la société. Les taux d'intérêt maintenus au-dessus des moyennes à long terme peuvent affecter la disponibilité des capitaux dans l'industrie

biotechnologique. Le capital peut être déployé vers des produits financiers moins risqués que l'investissement dans l'industrie biotechnologique. L'accès de la société au capital peut s'en trouver affecté.

En outre, l'impact de l'instabilité géopolitique sur la volatilité des marchés financiers pourrait amplifier considérablement ce risque, rendant plus difficile ou plus coûteuse la collecte de fonds.

La Société devra donc rechercher de nouvelles sources de financement dans le futur, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital. Elle n'exclut pas de profiter des opportunités de financement en fonction des conditions de marché pour renforcer ses capitaux propres. La Société ne peut pas garantir qu'elle parviendra à obtenir ces financements complémentaires nécessaires à la poursuite de ses activités, à des conditions financières acceptables. De plus, le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait comprendre des engagements contraignants pour la Société et ses actionnaires.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la poursuite des activités de la Société pourrait être définitivement arrêtée ou à minima, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de ses programmes de développement ; et/ou ;
- concéder des licences sur ses technologies à des partenaires ou à des tiers à des conditions moins favorables que celles qu'elle aurait pu négocier dans un contexte différent ; et/ou ;
- conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions moins favorables pour elle que celles qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, si la Société lève des capitaux en émettant de nouvelles actions, les participations de ses actionnaires peuvent être diluées. En outre, le financement par l'emprunt, s'il est disponible, pourrait imposer des conditions restrictives au groupe et à ses actionnaires.

La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe et ses activités, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Ce risque est particulièrement sensible aux risques géopolitiques, notamment à la volatilité des marchés financiers. La poursuite ou l'augmentation des sanctions économiques contre la Russie dans le cadre du conflit russo-ukrainien, l'aggravation du conflit israélo-palestinien ou l'extension de ces conflits à d'autres pays pourraient amplifier de manière significative ce risque, réduisant, retardant ou rendant plus difficile ou plus coûteux pour la Société l'obtention de financements sur les marchés.

4.2 RISQUE DE CREDIT

Les créances clients du Groupe à la clôture comprennent pour l'essentiel des redevances de la société Biogen. Cette société pharmaceutique de premier plan n'est pas considérée comme pouvant générer un risque de crédit significatif.

4.3 RISQUE DE CONTREPARTIE FINANCIERE

Le risque de contrepartie est limité aux placements effectués par le Groupe. Ces placements sont effectués dans des établissements de premier plan et la société suit de manière continue son exposition au risque de contreparties financières.

4.4 RISQUE DE CHANGE

En raison de sa présence aux Etats-Unis, le Groupe est soumis à la variation du dollar. Pour le moment, aucun d'instrument de couverture de change n'a été mis en place.

4.5 RISQUE DE TAUX

Les dettes financières contractées par le Groupe sont à taux fixe et ce dernier n'est donc pas soumis au risque de taux.

NOTE 5 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles d'un montant net de 11 968 milliers d'euros au 31 décembre 2024 sont constituées pour l'essentiel d'actifs de R&D acquis dans le cadre de l'acquisition de DNA Therapeutics (AsiDNA™), d'un goodwill comptabilisé à l'occasion de la fusion avec Topotarget et d'un goodwill sur la société Emglev comptabilisé sur 2024 lors de sa prise de contrôle à 100%.

Le détail des immobilisations incorporelles est détaillé ci-dessous :

En milliers €	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Actifs de R&D Beleodaq®	0			0			
Actifs de R&D AsiDNA™/VIO-01	2,472			2,472	787		3,259
Goodwill	20,059			20,059	1,932		21,991
Autres immobilisations incorporelles	511			511	1,004		1,515
Total valeurs brutes	23,042			23,042	3,723		26,765
Amortissements des actifs de R&D de Beleodaq®	0			0			
Autres amortissements	-511			-511	-4,263		-4,774
Total des amortissements	-511			-511	-4,263		-4,774
Dépréciation des actifs de R&D de Beleodaq®	0			0			0
Dépréciation du goodwill	-2,000			-2,000	-8,023		-10,023
Total des dépréciations	-2,000			-2,000	-8,023		-10,023
TOTAL	20,531			20,531	-8,563	787	11,968

5.1 TEST DE PERTE DE VALEUR

Les actifs de R&D, correspondant à AsiDNA™/VIO-01, étant non amortis, ainsi que le goodwill, ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2024, décrits ci-après.

- **TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS DE R&D**

A la suite du recentrage stratégique opéré par le Groupe, ayant conduit à l'arrêt des développements cliniques relatifs aux programmes AsiDNA™ et VIO/01, les actifs incorporels correspondants ont été intégralement dépréciés à la clôture de l'exercice.

Cette décision, fondée sur l'abandon des perspectives de génération de flux économiques futurs associés à ces actifs, a conduit à retenir une valeur recouvrable nulle dans le cadre du test de dépréciation réalisé conformément à la norme IAS 36.

- **TEST DE PERTE DE VALEUR DU GOODWILL**

Le Groupe a réalisé un test de dépréciation du goodwill. L'ensemble du Groupe bénéficiant des synergies liées au goodwill, ce dernier est testé au niveau du Groupe. Conformément à IAS 36.6, la valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste-valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Compte tenu de l'abandon des essais cliniques relatifs aux programmes AsiDNA™ et VIO/01 dans le cadre du recentrage stratégique du Groupe, le goodwill issu de l'acquisition de Topotarget, d'un montant net de 18 059 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2024, ne peut plus être rattaché qu'au seul contrat de commercialisation sous licence conclu avec Biogen (relatif à Beleodaq®). Dans ce contexte, la valeur recouvrable du goodwill a été déterminée sur la base d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) liés aux redevances attendues au titre de ce contrat, en appliquant un taux d'actualisation de 14,3 % reflétant les risques de marché et les risques spécifiques à Valerio Therapeutics. Ce test conduit à une valeur recouvrable de 10 035 milliers d'euros et, en conséquence, à la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill à hauteur de 8 024 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Enfin, le goodwill relatif à l'acquisition d'Emglev, d'un montant de 1 932 milliers d'euros, n'a pas été soumis à un test de dépréciation à la clôture, cette transaction ayant été finalisée fin novembre 2024 et aucune indication objective de perte de valeur n'ayant été identifiée à cette date.

- **TEST DE SENSIBILITE**

Le Groupe a mis en œuvre des tests de sensibilité en faisant varier le taux d'actualisation utilisé pour le modèle permettant de déterminer les valeurs d'utilité. Le tableau ci-dessous présente les niveaux potentiels de dépréciation correspondants des actifs de R&D liés à ASIDNA™, ainsi que du goodwill.

<i>En millions d'euros</i>	AsiDNA®	Goodwill
Variation du taux d'actualisation		
+0,5%	0	-0,18
+1%	0	-0,35
+1,5%	0	-0,52

NOTE 6 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DROITS D'UTILISATION

6.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers €	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Valeur brute	2,901	145		3,045	113		3,158
Amortissements	-2,107	-137		-2,243	-308		-2,551
Provision pour dépréciation				0			0
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	794	8		802	-195		607

Les immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel à divers matériels de laboratoire, ainsi qu'à des agencements du Siège social.

6.2 DROITS D'UTILISATION

En milliers €	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Droits d'utilisation	2,921		-26	2,896	220	-100	3,015
Amortissement des droits d'utilisation	-1,828	-340		-2,169	-381	100	-2,450
Valeurs nettes des droits d'utilisation	1,093	-340	-26	727	-161	0	565

Les droits d'utilisation correspondent essentiellement au bail du siège social et aux locations de matériels de laboratoire et de véhicules. Ces droits d'utilisation sont amortis sur la durée résiduelle des contrats.

NOTE 7 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers €	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Dépôts et cautionnements	79		-4	75	5		81
Contrat de liquidité - Espèces	11	134		145	4	-9	140
Valeur nette des autres immobilisations financières	90	134	-4	220	9	-9	220

NOTE 8 - ACTIFS COURANTS

8.1 CREANCES CLIENTS

En milliers €	31/12/2024	< 1 an	> 1 an	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	1,724	1,724		1,899

Les créances clients correspondant à des royalties sur les ventes d'un produit non stratégique dans le cadre d'un accord de licence avec la société Biogen.

Au 31 décembre 2024, les créances clients étaient constituées exclusivement des créances auprès de Biogen au titre des redevances facturées.

La répartition des créances clients au 31 décembre 2024 suivant leurs dates d'échéance est la suivante (en milliers d'euros) :

Total	Montant échu	1 - 30 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	91 - 120 jours	> 120 jours	Montant non échu
1 724							1 724

Il est précisé que les créances clients n'ont pas fait l'objet de provisions pour dépréciations en l'absence de risque de recouvrement identifié.

8.2 AUTRES CREANCES

En milliers €	31/12/2024	< 1 an	> 1 an	31/12/2023
Fournisseurs – Avances et acomptes versés				127
Personnel et comptes rattachés	4	4		6
Autres créances	4	4		
Crédit impôt recherche	874	874		2,571
Autres créances fiscales	668	668		417
Charges constatées d'avance	117	117		1,152
Valeur nette des Autres créances	1,667	1,667		4,161

Le poste « Crédit d'impôt recherche » comprend les créances françaises au titre de l'année 2024 pour un montant de 954 milliers d'euros, et un solde au titre des exercices antérieurs de -239 milliers d'euros. Le poste comprend

également le crédit d'impôt de la filiale américaine, non encore remboursé, pour un montant de 130 milliers d'euros.

Fin 2023, les charges constatées d'avance étaient principalement constituées de paiements d'étapes sur les contrats de recherche. Ceux-ci ont été arrêtés au cours de l'exercice. Fin 2024, les charges constatées d'avance sont principalement constituées des loyers du 1^{er} trimestre 2025 en France et aux Etats-Unis.

Conformément à la norme IAS 20, le crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2024 a été présenté en diminution des postes de charges et produits en fonction de sa nature, comme suit :

En milliers €	31/12/2024	31/12/2023
Diminution du poste personnel	443	515
Diminution des charges externes	482	1,798
Diminution des amortissements	30	27
Total Crédit Impôt Recherche	954	2,340

Les autres créances fiscales correspondent essentiellement aux divers crédits de TVA.

8.3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers €	Valeurs nettes au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2023	Variation de trésorerie
Trésorerie	1,178	6,818	-5 640
Equivalents de trésorerie			
Total de la Trésorerie Nette	1,178	6,818	-5,640

La variation de la trésorerie nette est principalement liée aux charges opérationnelles de la société, notamment en recherche et développement, pour un montant de 26,5 millions d'euros, compensées par les redevances Biogène, de 1,8 million d'euros et le crédit d'impôt recherche de 1 million d'euros.

NOTE 9 -CAPITAUX PROPRES

9.1 CAPITAL SOCIAL ET PRIMES

Au 31 décembre 2024, le capital s'élève à 21 610 998,20 euros, divisé en 154 364 273 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,14 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au cours de l'exercice, le capital social a évolué comme suit :

		Nominal	Nb d'actions	€
Actions entièrement libérées au 31/12/2023		0,25	154,364,273	38,591,068
Réduction de capital	(1)	0,11	154,364,273	16,980,070
Actions entièrement libérées au 31/12/2024		0,14	154,364,273	21,610,998

- (1) Réduction de capital motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions de la Société de 0,25 à 0,14 euro, soit une réduction de la valeur nominale de 16,980,070.03 euros par imputation sur le compte "Report à nouveau".

9.2 ACTIONS PROPRES

Conformément à la norme IAS 32 §33, les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Kepler-Cheuvreux ont été portées en déduction des capitaux propres, pour un montant de 36 milliers d'euros.

9.3 PRIMES D'EMISSION ET RESERVES

En conséquence de la réduction de capital décrite au 14.0 ci-dessus, le compte report à nouveau a augmenté d'un montant total de 16 980 milliers d'euros.

9.4 PAIEMENTS EN ACTIONS

La valorisation des options et bons de souscription d'actions a été effectuée selon la méthode Black & Scholes, confortée par la méthode binomiale/trinomiale afin de tenir compte des différentes dates d'exercice possibles. Cette valorisation a été assurée avec l'aide d'un prestataire externe. Les principales hypothèses prises en compte sont le prix de l'action sous-jacente, la volatilité ainsi que la maturité moyenne des instruments concernés.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'options de souscription d'actions au profit des dirigeants et des salariés.

9.4.1 RECAPITULATIF DES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA) AU 31 DECEMBRE 2024

Type	Date d'autorisation	BSA autorisés	Date d'attribution	BSA attribués	BSA souscrits	Bénéficiaires	BSA en circulation au 31/12/2024 ajustés (1)	BSA exerçables au 31/12/2024 ajustés (1)	Prix de souscription par action en euros ajusté (1)	Date d'expiration
BSA 2014-2	30/06/2014 Résolution 19	314 800	04/03/2015	35 500	19 000	Membres du CA non salariés et non dirigeants	19 000	19 000	6,26	04/03/2025
BSA 2015	20/05/2015	405 000	27/10/2015	80 000	65 000		65 000	65 000	3,61	27/10/2025
BSA 2015-2	Résolution 18		23/01/2016	90 000	90 000		90 000	90 000	3,33	23/01/2026
BSA 2016	06/04/2016 Résolution 23		28/07/2016	260 000	190 000		160 000	160 000	3,16	28/07/2026
BSA 2016-2		25/10/2016	30 000	30 000	30 000	30 000	2,61	25/10/2026		
BSA 2016-3		21/12/2016	70 000	70 000	52 500	52 500	2,43	21/12/2026		
BSA 2017	24/05/2017 Résolution 29	470 440	28/07/2017	340 000	300 000	Membres du CA non salariés et non dirigeants	300 000	300 000	4,00	28/07/2027
BSA 2018	19/06/2018	360 000	27/07/2018	359 500	274 500		274 500	274 500	1,187	27/07/2028
BSA 2018-2	Résolution 28		25/10/2018	85 000	85 000		85 000	85 000	1,017	25/10/2028
BSA 2020	19/06/2020 Résolution 31		17/09/2020	500 000	350 000		350 000	233 000	0,684	17/09/2030
BSA 2021		28/04/2021	150 000	150 000	150 000	150 000	0,723	28/04/2031		
BSA 2021-2	10/06/2021 Résolution 19	700 000	11/06/2021	100 000	100 000	Membres du CA non salariés et non dirigeants	100 000	100 000	0,662	11/06/2031
BSA 2021-3			29/07/2021	300 000	125 000		125 000	83 333	0,620	29/07/2031
BSA 2021-4			06/10/2021	150 000	75 000		75 000	50 000	0,560	06/10/2031
BSA 2022			02/02/2022	150 000	150 000	150 000	0	0,420	02/02/2032	
BSA 2022-2			02/02/2022	75 000	75 000	75 000	Membres du CA non salariés et non dirigeants	75 000	25 000	0,420
TOTAL							2 101 000	1 717 333		

(1) Ajustement du nombre et du prix de souscription des bons à la suite des augmentations de capital de juillet 2011, juillet 2013 et décembre 2014, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce (CA du 28 juillet 2011, du 14 novembre 2013 et du 22 janvier 2015)

(2) Bons attribuées à Madame Shefali Agarwal dans le cadre d'un contrat de consultance, avant sa nomination en tant qu'administrateur (le 10 juin 2021)

9.4.2 RECAPITULATIF DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (SO) AU 31 DECEMBRE 2024

Désignation du Plan	Date d'autorisation	Nombre d'options autorisées	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Bénéficiaires	Options en circulation au 31/12/2024 ajustées (1)	Options exerçables au 31/12/2024 ajustées (1)	Prix de souscription par action en euros ajusté (1)	Date d'expiration
SO Salariés 2017-2	24/05/2017 Résolution 26	470 440	29/03/2018	25 000	Salariés	25 000	25 000	1,48	29/03/2028
TOTAL SO 2017		470 440		417 800		25 000	25 000		
SO Salariés 2018	19/06/2018 Résolution 27	970 000	27/07/2018	758 604	Salariés	366 246	366 246	1,187	27/07/2028
SO Dirigeants 2018				150 723	Dirigeants	108 723	108 723	1,187	27/07/2028
TOTAL SO 2018		314 800		178 700		474 969	474 969		
SO Salariés 2020	19/06/2020 Résolution 30	1 200 000	17/09/2020	1 030 000	Salariés	547 500	362 500	0,684	17/09/2030
SO Dirigeants 2020				170 000	Dirigeants	170 000	170 000	0,684	17/09/2030
TOTAL SO 2020		314 800		1 200 000		717 500	532 500		
SO Salariés 2021	10/06/2021 Résolution 30	1 500 000	29/07/2021	281 000	Salariés	146 250	53 250	0,62	29/07/2031
SO Dirigeants 2021			29/07/2021	60 000	Dirigeants	60 000	60 000	0,62	29/07/2031
SO 2021-2			29/07/2021	429 194	Salariés & dirigeants	429 194	429 194	0,62	29/07/2031
TOTAL SO 2021		1 500 000		770 194		635 444	542 444		
SO 2022	10/06/2021 Résolution 18	1 500 000	02/02/2022	250 000	dirigeants	250 000	0	0,42	02/02/2032
SO 2022-2	19/04/2022 Résolution 4	7 350 000	04/05/2022	2 030 000	salariés	2 030 000	0	0,40	04/05/2032
SO 2022-3				3 810 285	dirigeants	3 810 285	1 580 143	0,40	04/05/2032
SO 2022-4			13/09/2022	240 000	salariés	240 000	0	0,33	13/09/2032
TOTAL SO 2022		8 850 000		6 330 285		6 330 285	1 580 143		
SO 2022-5	21/04/2023	720 000	21/04/2023	720 000	salariés	695 000		0,32	21/04/2033
SO-2023-1	29/06/2023	645 000	29/06/2023	645 000	salariés	645 000		0,25	29/06/2033
SO 2023-2	29/06/2023	1 714 500	29/06/2023	1 714 500	dirigeants	1 714 500		0,25	29/06/2033
						11 237 698	3 155 056		

(1) Ajustement du nombre et du prix de souscription des bons suite aux augmentations de capital de juillet 2011, juillet 2013 et décembre 2014, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce (CA du 28 juillet 2011, du 14 novembre 2013 et du 22 janvier 2015)

NOTE 10 - PASSIFS NON COURANTS

10.1 PROVISIONS

En milliers €	31/12/2023	Dotations	Reprises		31/12/2024
			utilisées	non utilisées	
Engagements de retraite	108			-74	34
Provisions	271				271
Total provisions non courantes	379			-74	305

10.1.1 ENGAGEMENTS DE RETRAITE (IAS 19 REVISEE)

La provision pour engagements de retraite s'élève à 34 milliers d'euros contre 108 milliers d'euros en 2023. Cette diminution, liée à un changement dans la structure des effectifs.

Les hypothèses actuarielles retenues ont été les suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Convention Collective	CNN des Entreprises du Médicament	
Age de départ en retraite	Entre 65 et 67 ans, en application de la loi du 14 avril 2023 portant réforme sur les retraites	
Date de calcul	31/12/2024	31/12/2023
Table de mortalité	INSEE 2024	INSEE 2022
Taux d'actualisation	3,35%	3,75%
Taux de revalorisation des salaires	3%	3%
Taux de turn over	Par tranche d'âge: - 0% 16 to 24 ans - 1,12% 25 to 34 ans - 6.74% 35 to 44 ans - 2.25% 45 to 54 ans - 0% over 55 ans	Par tranche d'âge: - 0% 16 to 24 ans - 0% 25 to 34 ans - 6.74% 35 to 44 ans - 2.25% 45 to 54 ans - 1.12% over 55 ans
Taux de charges sociales	40% pour Valerio Therapeutics FR	46% pour Valerio Therapeutics FR

10.1.2 PROVISIONS

Les provisions sont constituées d'une provision pour remise en état dans le cadre de l'application d'IFRS 16 pour 271 milliers d'euros.

10.2 DETTES FINANCIERES NON COURANTES

En milliers €	31/12/2024	31/12/2023	Variation		
			Total	Impact en trésorerie	Sans impact en trésorerie
Prêts garantis par l'Etat	1,548	2,799	-1,251	-1,251	

Emprunt obligataire convertible	4,000	4,000			
Avances remboursables	83	107	-24		-24
Sous-total	5,630	6,906	-1,275	-1,251	-24
Dettes de location	182	313	-131		-131
TOTAL	5,813	7,220	-1,407	-1,251	-155

Les prêts garantis par l'Etat (PGE) ont été octroyés en février 2021 par Bpifrance et les banques commerciales du Groupe. Valerio Therapeutics a choisi de rembourser ces prêts sur une période de 5 ans à compter de février 2022, la première année étant une année de franchise pendant laquelle seuls les intérêts seront payés. Ces prêts portent intérêt à des taux compris entre 0,69% et 2,25% sur la durée de remboursement et ces taux relativement faibles devraient conduire à la comptabilisation d'une subvention conformément à IAS 20. Toutefois, compte tenu de l'objectif et des conditions des PGE, la valeur de la subvention est liée à la durée du prêt et la subvention doit être considérée comme une subvention du coût de financement des PGE à comptabiliser en résultat de manière symétrique à la charge d'intérêts. L'identification d'une subvention n'aurait donc en pratique d'impact ni sur le résultat de la période, ni sur sa présentation par rapport à la comptabilisation des PGE au taux contractuel. C'est pourquoi la Groupe a choisi de les comptabiliser pour la valeur de la trésorerie reçue nette des coûts de transaction.

L'emprunt obligataire convertible a été émis en avril 2022 et a été souscrit par Invus Public Equities LP et Financière de la Montagne à hauteur respectivement de 2,5 millions d'euros et 1,5 million d'euros. La maturité de l'emprunt est fixée au 6 avril 2027. Les obligations convertibles ne portent pas intérêts. Elles pourront être converties en actions ordinaires exclusivement à l'initiative de la Société entre la date d'émission et la date de maturité ; les OC donneront droit à leurs titulaires, en cas de conversion, à un nombre N d'actions ordinaires nouvelles égal à la valeur nominale d'une OC divisée par X, X étant la valeur la moins élevée entre (a) 0,410 euros, et (b) la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois séances de bourse précédant la date de demande de conversion sans décote.

Les avances remboursables ont été octroyées par Bpifrance et la région Ile de France, notamment dans le cadre du programme Innov'Up Leader PIA, pour le financement des programmes de R&D issus de la plateforme PlatON™. Ces avances ne portent pas intérêt.

Les dettes de location sont constatées en application de la norme IFRS 16, en contrepartie de la comptabilisation des droits d'utilisation des immeubles et actifs mobiliers loués par le groupe.

Le tableau ci-dessous présente une répartition par échéance des dettes non courantes :

En milliers €	31/12/2024	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts garantis par l'Etat	1,548	1,548	
Emprunt obligataire convertible	4,000	4,000	
Avances remboursables	83	83	
Dettes de location	182	182	
TOTAL	5,630	5,630	

10.3 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants comprennent exclusivement la dette vis-à-vis de la société SpePharm pour 1,7 m€ liée à l'Accord de règlement amiable signé par le Groupe le 11 février 2020 qui intégrait un montant de 4 048 milliers d'euros. Cette dette sera remboursée sous forme d'une quote-part de 20% des montants reçus dans le cadre des accords de licence conclus par Valerio Therapeutics ou ses filiales. Le montant résiduel initialement payable le 31 janvier 2024 a été modifié le 14 mars 2024 et sera remboursé entre avril 2024 et juin 2025 et comprendra des intérêts d'un montant de 342 milliers d'euros au taux de 10 % par an.

NOTE 11 - PASSIFS COURANTS

11.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A COURT TERME

En milliers €	31/12/2024	31/12/2023	Variation		
			Total	Impact en trésorerie	Sans impact en trésorerie
Intérêts courus et commissions	11	14	-3	-3	
Dettes obligataires					
Prêts garantis par l'Etat	1,854	1,372	482	482	
Avances remboursables	33	58	-25		-25
Autres	5,399	3	5,396	5,396	
Sous-total	7,297	1,447	5,850	5,825	-25
Dettes de location	325	332	-7	-356	350
TOTAL	7,622	1,779	5,843	5,394	325

La hausse des dettes financières à court terme provient notamment des avances en comptes courants pour 5 322 milliers d'euros, réalisés par les sociétés Artal et Financière de la Montagne pour respectivement 4 297 et 1 025 milliers d'euros.

11.2 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les dettes fournisseurs ne présentent pas d'antériorité supérieure à 1 an.

En milliers €	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs et comptes rattachés	5,247	2,458

La variation du poste sur l'exercice est liée à l'évolution des activités sur l'exercice notamment en matière de R&D.

La Société mène des recherches précliniques et cliniques et contractualise avec des partenaires externes qui assistent Valerio Therapeutics dans ses travaux. Il est précisé que la Société mène des recherches précliniques et cliniques et passe des contrats avec des partenaires externes qui assistent Valerio Therapeutics dans ses études. En matière de recherche, les dépenses comptabilisées en fin d'exercice sont déterminées sur la base des estimations de travaux réalisés reçues par les fournisseurs et validées par la direction.

11.3 AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers €	31/12/2024	31/12/2023
---------------	------------	------------

Dettes sociales	1,713	2,620
Dettes fiscales	627	579
Autres dettes	3,126	2,004
Total	5,467	5,203

La diminution des dettes sociales est à mettre en lien avec la diminution des charges de personnel sur la fin d'exercice.

La hausse des autres dettes correspond à la dette d'acquisition d'immobilisations incorporelles de 1 million d'euros envers la Fondation Majoie. Les autres dettes intègrent également la dette envers SpePharm liée à l'accord de règlement signé par le Groupe le 11 février 2020 et amendé le 14 mars 2024.

NOTE 12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des instruments financiers par catégorie en application d'IFRS 9 se détaille de la manière suivante :

Au 31/12/2023 :

En milliers €	Valeur au bilan	Dont actifs et passifs non financiers	Dont actifs et passifs financiers			Total actifs et passifs financiers
			Prêts et créances/dettes au coût amorti	Actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dettes de loyers	
Autres immobilisations financières	220		220			220
Clients et comptes rattachés	1,889		1,889			1,889
Autres créances	4,287		4,287			4,287
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,818		6,818			6,818
Total Actifs Financiers	13,214		13,214			13,214
Autres dettes financières non courantes	7,220		6,906		313	7,220
Autres passifs non courants	1,740		1,740			1,740
Emprunts et dettes financières à court terme	1,779		1,447		332	1,779
Fournisseurs et comptes rattachés	2,458		2,458			2,458
Autres passifs	5,203		5,203			5,203
Total Passifs Financiers	18,400		17,400		645	18,400

Au 31/12/2024 :

En milliers €	Valeur au bilan	Dont actifs et passifs non financiers	Dont actifs et passifs financiers			Total actifs et passifs financiers
			Prêts et créances/dettes au coût amorti	Actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dettes de loyers	
Autres immobilisations financières	220		220			220
Clients et comptes rattachés	1,723		1,723			1,723
Autres créances	1,667		1,667			1,638
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,178		1,178			1,178
Total Actifs Financiers	4,788		4,788			4,788

Autres dettes financières non courantes	5,813		5,630		182	5,813
Autres passifs non courants	1,740		1,740			1,740
Emprunts et dettes financières à court terme	7,623		7,298		325	7,623
Fournisseurs et comptes rattachés	5,247		5,247			5,247
Autres passifs courants	5,467		5,467			5,467
Total Passifs Financiers	25,890		25,383		507	25,890

Note : les actifs financiers à la juste valeur par le résultat concernent les espèces détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Ventilation des actifs et passifs financiers à la juste valeur :

Le tableau ci-après présente les instruments financiers à la juste valeur répartis par niveau :

- Niveau 1 : instruments financiers cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : instruments financiers dont la juste valeur est évaluée par des comparaisons avec des transactions de marchés observables sur des instruments similaires ou basée sur une méthode d'évaluation dont les variables incluent seulement des données de marchés observables
- Niveau 3 : instruments financiers dont la juste valeur est déterminée intégralement ou en partie à l'aide d'une méthode d'évaluation basée sur une estimation non fondée sur des prix de transactions de marché sur des instruments similaires.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Total Actifs financiers			
Dérivés à la juste valeur par le résultat			
Total Passifs financiers			

NOTE 13 - PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

13.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers €	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	1,793	1,800

Le chiffre d'affaires comprend uniquement les redevances forfaitaires dues par Biogen au titre d'un accord de licence sur un produit non stratégique.

Conformément à la norme IFRS 8.32 et 33, le tableau ci-dessous précise l'origine du chiffre d'affaires en termes de zone géographique :

En milliers €	31/12/2024	31/12/2023
France	0	0
Autres Europe	0	0
Reste du monde	1,793	1,800
Total	1 793	1 800

13.2 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En milliers €	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	5,538	7,487
Charges	1,093	1,574
Avantages au personnel (IFRS 2)	390	510
Crédit Impôt Recherche Imputé	-443	-346
Autres charges de personnel	46	45
Total charges de personnel	6 626	9 270
Effectif moyen (salariés et mandataire social)	38	35

La baisse des salaires est liée à la baisse des effectifs et plus précisément sur la sortie de l'équipe US.

La charge 2024 comptabilisée au titre des avantages au personnel conformément à la norme IFRS 2 est expliquée par les attributions de titres donnant accès au capital effectuées par le conseil d'administration, dont le récapitulatif figure à la note 9.4.

13.3 CHARGES EXTERNES

Les charges externes sont composées des postes suivants :

En milliers €	31/12/2024	31/12/2023
Frais de R&D	5 144	9 679
Crédit Impôt Recherche Imputé	-481	-1 992
Frais généraux et administratifs	2 660	2 611
Total	7 323	10 298

La variation des charges externes provient essentiellement de l'activité de R&D en forte baisse sur l'exercice 2024.

NOTE 14 - RESULTAT FINANCIER

En milliers €	31/12/2024	Impact en trésorerie	Sans impact en trésorerie	31/12/2023
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie				28
Coût de l'endettement financier	-177	-177		-138
Coût de l'endettement financier net	-177	-177		-110
Autres produits financiers	484		484	144
Autres charges financières	-136		-136	-72
Résultat financier	171	-177	348	-39

Les autres charges financières correspondent principalement aux intérêts liés aux dettes de location.

NOTE 15 - IMPOT

Au 31 décembre 2024, le groupe Valerio Therapeutics dispose de déficits fiscaux français reportables à hauteur de 361 millions d'euros. Aucun impôt différé actif n'a été constaté dans la mesure où la société n'est pas en mesure de pouvoir récupérer à court terme cet actif d'impôt.

La réconciliation entre charge d'impôt et résultat comptable est présentée ci-dessous :

En milliers €	31/12/2024
Résultat des entreprises intégrées	-23,931
Réintégrations des impôts sur le résultat, des amortissements et provisions sur écarts d'acquisition et du résultat des sociétés mises en équivalence	8,401
Résultat avant impôts sur le résultat, des amortissements et provisions sur écarts d'acquisition et du résultat des sociétés mises en équivalence	-15,531
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	3,883
Effets des différences de base	-3,776
Effets des différences de taux	119
Effets des dispositions fiscales particulières	-226
Écritures manuelles sur Impôt	0
Charge d'impôt théorique	-377
Charge d'impôt réelle	-377
Taux effectif d'impôt	-2,43%

Les effets de différences de base correspondent principalement aux déficits non activés de la période.

NOTE 16 - RESULTAT PAR ACTION

En milliers €	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires	-23,931	-20,344
Nombre de titres émis	154 364 273	154 364 273
Nombre de titres d'autocontrôle	486 152	368 174
Nombre de titres en circulation (hors autocontrôle)	153 878 121	153 996 099
Options de souscription d'actions	7 775 344	7 775 344
Bons de souscription d'actions	2 186 886	2 186 886
Nombre de titres émis et potentiels (hors autocontrôle)	163 840 351	163 958 442
Nombre moyen pondéré de titres en circulation (hors autocontrôle)	153 878 121	135 209 406
Résultat net par action en euros	-0,16	-0,15
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'options et de bons de souscription d'actions	6 865 145	6 865 145
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels (hors autocontrôle)	160 743 266	142 074 551
Résultat net dilué par action en euros	-0,16	-0,15

Aucun effet dilutif n'est pris en compte dans le calcul du résultat net dilué par action, la société présentant une perte nette sur l'exercice. En application de la norme IAS 33, les instruments potentiellement dilutifs sont donc exclus du calcul.

NOTE 17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

17.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE

Néant.

17.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE

Néant.

17.3 AUTRES ENGAGEMENTS LIES AUX SOCIETES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La filiale Topotarget Switzerland détient des brevets donnés en licence et développés par des sociétés tierces. Ces contrats prévoient le versement de redevances liées à des étapes du développement des produits.

NOTE 18 - PARTIES LIEES

Par référence au paragraphe 9 d'IAS 24, les parties liées à Valerio Therapeutics SA sont :

Artal International Inc. qui, en sa qualité d'actionnaire de la Société avec 28,56% du capital au 31 décembre 2024 et de membre du conseil d'administration, est considérée comme exerçant une influence notable sur la Société Financière de la Montagne qui, en sa qualité d'actionnaire de la Société avec 18,99% du capital au 31 décembre 2024 et de membre du conseil d'administration, est considérée comme exerçant une influence notable sur la Société.

NOTE 19 - TRANSACTIONS INTRA GROUPE

Les transactions intervenues entre la société mère et les autres sociétés du groupe sont résumées en valeurs brutes dans le tableau suivant :

En milliers €	31/12/2024	31/12/2023
Actif	23 606	29 377
Passif	683	7 560
Produits	1 206	997
Charges	6 147	7 437

NOTE 20 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes de Valerio Therapeutics pris en charge par la Société ont été sont les suivants :

En Milliers €	ACA Nexia				Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Emetteur	103	101	100	96%		120		100%
Filiale consolidée globalement								
Services autres que la certification des comptes		4		4%				
Sous-total	103	105			120			
Autres services rendus par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale								
Sous-total								
Total	103	105		100%	120			